



Envoyé en préfecture le 10/08/2026

Reçu en préfecture le 10/08/2026

Publié le 10/08/2026

ID : 060-216004358-20260810-20260810_01-AR



MAIRIE DE MOYENNEVILLE

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°20260810-01 DONNANT DÉLÉGATION À UN CONSEILLER MUNICIPAL DANS LE DOMAINE DE L'ÉTAT CIVIL

Le Maire de la Commune de Moyenneville,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-18, qui confère au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et à des membres du conseil municipal ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service de l'état civil, il est nécessaire de prévoir une délégation ou Mme Marie-Claude JEANJEAN, conseillère municipale de manière exceptionnelle ;

ARRÊTE

Article 1 :

Mme Marie-Claude JEANJEAN, conseillère municipale, est déléguée pour remplir le 24 octobre 2026 les fonctions d'officier d'état civil, notamment pour célébrer le mariage de Killian TONG-LEE-A-TAÏ et de Hélène VATIN.

Article 2 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois.

Article 3 :

Le présent arrêté sera publié ou affiché et copie en sera adressée à M. le Préfet de l'Oise

Fait à Moyenneville, le 10 août 2026
Le Maire, Nicolas BOULLENGER

Publié le 10/08/2026
Mis en ligne le 10/08/2026

